

Convocation : 15 décembre 2017

L'an deux mil dix sept le vingt et un décembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame le Maire.

Etaient présents : Madame POMEON Nathalie, Monsieur MONNET Gilles, Monsieur THIBAUD Alain, , Monsieur LAMBERT Dominique , Monsieur DENCHE Pascal, Monsieur EXERTIER Pascal, Madame VOINOT Valérie, Monsieur FLEURET Hubert, Madame FAYOLLE Myriam

Excusés: Madame CORDEL Sophie donne procuration à Madame nathalie Poméon, Bertrand EXERTIER

Absents : Monsieur EXERTIER Benoit, Madame CAILLOD Catherine, Monsieur CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, Monsieur BRACCO Arnaud.

secrétaire de seance : Monsieur Alain Thibaut

1- Changement de fournisseur de carburant :

Madame le Maire informe les élus de la procédure d'ouverture d'un compte carburant dans une station service d'une grande surface (Intermarché de Montmélian.) à savoir : il faut signer une convention de prélèvement automatique.

Le Maire demande aux élus de délibérer afin de l'autoriser à signer cette convention.

Après avoir délibéré, les élus autorisent le Maire à signer la convention.

Quand cette convention sera effective, la résiliation de la convention liant la commune avec la station de carburant de Super U de Pontcharra sera résiliée ainsi que le compte magasin.

2- Instauration du RIFSSEP pour les adjoints technique et critères d'évaluation de l'entretien professionnel :

Le Maire informe que le comité technique du centre de gestion s'est réuni le 14 décembre 2017 et à donner un avis favorable à la proposition de délibération portant sur l'instauration du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel) et à la proposition de délibération portant sur la détermination des critères d'évaluation pour l'entretien professionnel.

Le Maire demande alors, aux élus de délibérer pour entériner ces deux délibérations.

Une discussion s'engage entre les élus, les arrêtes des trois agents de cantine et de périscolaires seront repris pour être affinés et coller à la réalité de l'emploi des 3 agents.

La rémunération pour déneigement fera l'objet d'un arrêté portant du 1er decembre au 1er avril de chaque année. Les heures de déneigement faites le weekend seront rémunérées en heures supplémentaires.

Selon le décret n°2000-85 du 25 août 2000 le travail de nuit comprend la période comprises entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de 7 heures consécutives comprises entre 22 heures et 7 heures.

Le travail de nuit ne s'applique donc pas pour le déneigement de la commune.

Après cette discussion et avoir délibéré, les élus à l'unanimité entérinent ces deux délibérations citées en objet.

3-Devis de changement de vitres de l'abri bus scolaire :

Monsieur Alain THIBAUD a fait faire un devis pour remplacer la vitre du gymnase de l'école et les vitres de l'abri bus, en sachant que la communauté de communes rembourse les travaux de l'abri bus.

Le devis s'élève à 886.80 € H.T pour l'abri bus et 798.80 € H.T. pour la vitre du gymnase de l'école.

Les élus donnent leur accord, à l'unanimité, et autorisent le Maire à signer le devis

4- Décisions modificatives :

Madame le Maire propose la décision modificative suivante pour solder les factures de l'aménagement de la quatrième classe : Sur le budget principal 2017 :

2315-105 :-1004

2315-117 :-7614

2183 : +3791

2184 : +4827

A l'unanimité, les élus donnent leur accord.

5-Formation agents périscolaires :

Madame Myriam Fayolle informe les élus de l'organisation d'une formation portant sur le thème : "Poser sa voix " dans le cadre de l'accompagnement des enfants à la cantine et à la garderie.

Les élus sont enthousiastes.

Le stage est prévu pendant les vacances scolaires, donc les employées seront rémunérées en heures complémentaires pendant la durée du stage.

6- Ventilation subventions 2017 :

Les élus ont reçus les différents bilans des associations sollicitant une subvention substantielle et annuelle.

Après une discussion entre les élus, les propositions suivantes sont mises au vote :

- ACCA : 500 €
- AAL (association d'animation Laissaud) : 500 €

- CBA (club Bel Automne) : 250€
- CS (coopérative scolaire) : 550 € + 225€ (participation achat logiciel)+75 € (achat de malles de rangement)
- FNACA : 300 €
- Club de Foot :3000 €
- "Pour les mômes" 1500 €
- Après avoir délibéré, à l'unanimité, les élus votent les subventions.

7- Convention ENEDIS :

Le Maire rappelle que ENEDIS propose différents services et notamment la possibilité de récupérer le bilan de la consommation d'énergie de l'éclairage public communal notamment.

Il faut de signer une convention pour bénéficier des services.

A l'unanimité, les élus donnent leur accord.

10- DIVERS:

Il sera installé un panneau de "voie sans issue " au départ de la route de la Plaine.

La réunion pour l'organisation des jardins sera faite en janvier 2018.

Plusieurs devis ont été demandés pour l'éclairage public du Pacailler et autres travaux d'électricité.

La rencontre de Madame le Maire avec Monsieur ANDRÉ propriétaire de Super U n'a pas donné un résultat probant. Les gens du voyage installés sur le parking de Super U ne devraient pas partir dans l'immédiat et cela avec l'accord de M. ANDRÉ. Les sollicitations des services de Cœur de Savoie et du cabinet du Préfet, afin de mettre en application l'arrêté d'interdiction de stationnement des Gens du voyage, n'ont pas été plus concluantes. Chacun se « retranchant » derrière le fait que les gens du voyage sont installés sur un terrain privé avec l'accord du propriétaire qui ne souhaite pas déposer plainte...

La séance se termine à 22 h 45

Le Maire Nathalie Poméon

